



## Retard de paiement de créances

Par **NGUIMBI**, le **15/12/2018** à **09:45**

Un organisme de crédit avait financé ma véranda par l'intermédiaire du vendeur- constructeur, j'accuse un retard de paiement sur l'échancier suite à un redressement fiscal , Cet organisme à fait recours à nu huissier qui m'oblige à solder le reste du crédit qui et de 28000euros sinon il procederait à, une hypothèque de ma maison sans mon assitement et poutant je ne suis pas en insolvabilité et propose un plan d'apurement encours pour rattraper le retard tout en sachant que j'ai la caution du credit logement,

Par **Visiteur**, le **15/12/2018** à **10:41**

BONJOUR !!!!!

Bonjour,

Seul un juge peut prononcer une hypothèque judiciaire.

Il faut vous faird assister d'un conciliateur pour négocier un amortissement plus léger.